Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260129-C2026_004C-DE

Conseil Communautaire du 26 janvier 2026 Délibération n°C_2026_004

L'an deux mille vingt six , le vingt six janvier à 18heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le seize janvier deux mille vingt six, s'est réuni à Malestroit, au siège de l'OBC, sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 16 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (34) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (10) :
YHUEL Yann, GICQUELLO Bruno, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, COLLEAUX David, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Economie - Parc d'Activités de Saint Abraham - vente de terrain à la société Drone Act

Monsieur le président informe le conseil communautaire que Monsieur Vincent Muller, dirigeant de la société Drone Act installée sur le parc d'activités de Saint-Abraham, a sollicité la communauté de communes pour l'acquisition d'une surface de terrain d'environ 3150 m² en extension de son site actuel, afin de développer son entreprise.

Il propose ainsi la vente d'un terrain à cette société, selon les modalités suivantes :

- terrain d'environ 3 150 m² (avant bornage) sur le parc d'activités de Saint Abraham à extraire de la parcelle cadastrée ZE 247
- au prix de 45 € HT/m² après consultation des domaines et conformément à la délibération B2025-047 du 4 décembre 2025 fixant les tarifs des terrains sur les parcs d'activités communautaires.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **de vendre à la société Drone Act ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, environ 3 150 m² de terrain, à extraire de la parcelle ZE 247 à Saint-Abraham, au prix de 45 € HT/m² ;**
- **de conditionner cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi elle sera déclarée caduque,**
- **d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260129-C2026_004C-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

